



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

ENTENTE D'UTILISATION COMMUNE DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE ET LA CSH

Amos, jeudi 16 mai 2013 – La Commission scolaire Harricana (CSH) et la Municipalité de Barraute officialisent l'utilisation commune de leurs installations sportives et communautaires. En mars dernier, les deux corporations ont signé un protocole d'entente établissant les balises d'utilisation de leurs infrastructures. Un partenariat qui tient compte des besoins et des attentes des contribuables et visant un rendement optimal des ressources matérielles et humaines des services offerts dans cette municipalité.

Les deux parties ont convenu de mettre en commun et à la disposition, l'une de l'autre, leurs équipements, les locaux et les terrains destinés aux loisirs socioculturels et sportifs, situés dans le secteur de Barraute. Plus spécifiquement, les équipements mis en disponibilité sont pour la Municipalité de Barraute : l'aréna et la salle communautaire; le terrain de balle; les deux terrains de tennis, la bibliothèque municipale et le parc de la Foire. En ce qui concerne la CSH, l'entente inclut le gymnase, la salle de conditionnement physique, la salle communautaire, la cafétéria et le terrain de soccer de l'école secondaire Natagan ainsi que la salle multi-fonctionnelle et les jeux de la cour d'école de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

Le protocole définit notamment la responsabilité des deux parties, les règlements d'usage; les bris d'équipement, l'entretien et le personnel requis. En ce qui concerne la programmation, les deux organismes travailleront conjointement à l'établir en fonction d'une analyse des besoins, des priorités ainsi que de l'horaire d'utilisation dans le cadre scolaire et municipale. Le premier horaire sera dressé prochainement et couvrira la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013. Les Barrautoises et Barrautois seront informés de la programmation et des modalités d'utilisation par l'entremise du bulletin municipale Le Boum.



Sur la photo : Devant : MM. Michel Gagnon, président de la CSH, Lionel Pelchat, maire de la Municipalité de Barraute et Mme Jeanne Grenier, commissaire du secteur. Derrière : MM. Francis Audet, directeur du Service des ressources matérielles et administratives à la CSH et Mario Massé, directeur des écoles du secteur, Richard Nantel, directeur général de de la Municipalité de Barraute et Guy Chayer, directeur du Service des loisirs.

- 30 -

Renseignements

Johanne Godbout, secrétaire générale et conseillère en communication
819-732-6561 poste 2268